



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 08/10/2018

Reçu en préfecture le 08/10/2018

Affiché le

- 8 OCT. 2018

EXTRAIT ID : 056-215601626-20181002-DB20181005-DE

DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
2 octobre 2018

AMENAGEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES – REVISION DU PLAN DE FINANCEMENT

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Bernard CLERGEON, Armelle GEGOUSSE, Anne-Valérie RODRIGUES, Christelle CAINJO, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Teaki DUPONT, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN , Thierry LE FLOCH , Sylvain BRITEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pierre-Yves CAINJO à Serge LECUYER, Loïc TONNERRE à Michel ROUALO ; Nolwenn DELALEE à Yolande ALLANIC.

Secrétaire de séance : Hélène BOLEIS

Présents : 30

Pouvoirs : 03

DIRECTION DES RESSOURCES

AMENAGEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES – REVISION DU PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Antoine Goyer

Par délibération du 12 décembre 2016, le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement à l'aménagement d'un nouvel espace dédié aux archives municipales au sein du bâtiment destiné à accueillir la maison des Ploemeurois et à solliciter auprès des services de l'Etat les subventions correspondantes.

Par arrêté du 2 juillet 2018 portant attribution d'une subvention au titre des crédits déconcentrés du Ministère de la culture, l'ETAT a octroyé pour ce projet une subvention de 83.000 € pour une dépense subventionnable de 486.000 € HT.

Afin d'actualiser le dossier de subvention, les services de l'Etat sollicite la révision du plan de financement de l'aménagement du bâtiment qui dorénavant est le suivant :

Nature des dépenses	Montant HT	%	Ressources	Montant HT	%
Etudes préalables et de maîtrise d'œuvre (honoraires, CT, SPS, DO...)	34 000,00 €	7%	Europe		
			Etat	83 000,00 €	17%
Travaux	379 000,00 €	78%	Région		
			Département		
Equipements et mobiliers	73 000,00 €	15%	Emprunt	150 000,00 €	31%
			Autofinancement	253 000,00 €	52%
TOTAL DES DEPENSES	486 000,00 €	100%	TOTAL DES RESSOURCES	486 000,00 €	100%

Vu le Code général des collectivités ;

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines » du lundi 24 septembre 2018 ;

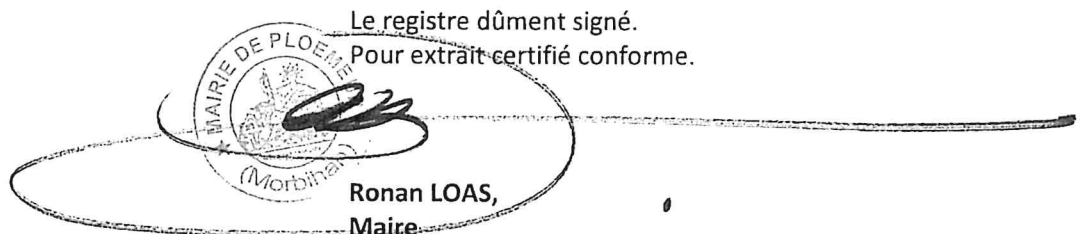
Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

➤ **APPROUVE** le nouveau plan de financement

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
 Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire